

Le 13 avril 2011

RÈGLES DE GESTION : POUR NOUS, CE N'EST PAS FINI, MAIS IL Y A URGENCE POUR LES AGENTS !

Il est bien loin le temps où les partisans de la fusion DGI/DGCP promettaient de révolutionner les règles de gestion avec deux objectifs assumés :

- Unifier les acquis de chaque filière, en les tirant vers le bas, afin de créer « un vaste espace de mobilité professionnelle » (E. Woerth en 2007) ;
- Faire disparaître les spécialités pour transformer les agents à la technicité reconnue en personnels interchangeables.

Le pire était à craindre quand Sarkozy a déclaré en 2007 que les Impôts et le Trésor faisaient les mêmes métiers !

C'est pourquoi les agents de la toute nouvelle DGFIP se sont beaucoup plus mobilisés que d'autres secteurs de la Fonction Publique contre la loi « Mobilité ». En pleine fusion liée à la RGPP, nous avons refusé d'être plongés dans un « grand tout et n'importe quoi » synonyme de moins de technicité, de plus de polyvalence forcée, et de moins de reconnaissance financière.

Comment avons-nous fait traduire l'engagement pris par le DG lors du conflit de 2008 de ne pas «appliquer» la mobilité à la DGFIP ?

En obtenant des garanties pérennes pour les agents et en limitant les effets de la disparition des filières :

• Statuts particuliers

Il n'y aura pas d'agents DGFIP noyés dans les corps généralistes placés sous la tutelle des préfets, notamment grâce au maintien de statuts particuliers ;

• **L'ancienneté** sera au centre du système de gestion de la DGFIP, ce qui va à l'inverse des assauts répétés contre les droits des fonctionnaires ;

• Maintien à la résidence

En cas de suppression d'emploi, tous les agents de la DGFIP bénéficieront du maintien à la résidence et à la commune, sans limite de temps.

Ayant évité le pire, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera extrêmement vigilante pour que l'administration respecte ses engagements, y compris dans les détails de leur mise en œuvre.

Même si l'essentiel est préservé, même si l'échec de la mise en place des « passerelles » est venu confirmer l'analyse de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il reste de trop nombreux points que l'administration doit préciser.

Personne ne connaît actuellement le cadre d'ensemble dans lequel s'exercera la défense collective et individuelle des agents.

La volonté du DG de donner aux agents une vision claire du système, « un an à l'avance », ne sera pas réalisée.

Or, l'entrée dans les nouveaux statuts et les premiers pas dans les règles de gestion unifiées se feront dès le 1^{er} septembre prochain et les CAP uniques, nouvellement élues, se mettront au travail dès novembre 2011.

Dans ce contexte de précipitation, de nouvelles réunions techniques d'approfondissement doivent se tenir, obligatoirement avant l'été, mais les projets de l'administration ne sont pas encore prêts.

Ainsi, après la vraie-fausse clôture des discussions par le DG le 1^{er} février, une réunion dite de synthèse des travaux de cet hiver (voir la rubrique des comptes rendus sur le site snuisudtresor.fr) s'est tenue le 7 avril.

De nouvelles questions générales ont été tranchées par l'administration ce jour-là :

- ♦ Il y aura un mouvement général au 1^{er} septembre avec un mouvement complémentaire et optionnel pour les agents A, B, et C (date d'effet à fixer) ;
- ♦ Les agents sollicitant une mutation à titre prioritaire bénéficieront d'une bonification en fonction de l'ancienneté de leur demande (modalités à déterminer).

Alors qu'il y a encore tellement de mesures concrètes à examiner, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est pourtant désormais seule à demander plus de temps :

- ◆ Plus de temps pour la discussion afin de mesurer l'implication des choix de l'administration et en tirer les conséquences,
- ◆ Plus de temps avant d'achever le travail commencé par la DG,
- ◆ Plus de temps pour prolonger la période de convergence nécessaire au maintien des acquis des agents de chaque filière,
- ◆ Plus de temps pour la mise en œuvre définitive de l'harmonisation des règles de gestion.

A défaut, le grand basculement entraînera des craintes légitimes de la part des agents qui manqueront de visibilité.

Cela provoquera aussi des « copier/coller » rapides du modèle d'une filière sur l'autre sans les adaptations indispensables. Cela générera enfin une surcharge de questions individuelles pour les services RH qui n'ont pas besoin de cela !

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires exige de la Direction générale qu'elle recense dès aujourd'hui les interrogations pesant encore sur les choix individuels et qu'elle donne rapidement aux directions locales les moyens de répondre aux légitimes attentes de chaque agent.



Malgré la volonté de l'administration d'en finir vite avec les deux filières de gestion, de mettre en péril les spécificités de chacune et d'effacer les différentes technicités, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires continuera à agir avec détermination :

- **Pour garantir les acquis de tous les agents,**
- **Pour faire progresser la transparence et la justice dans tous les actes de gestion.**

Dans les « règles de gestion », on mélange un peu tout et c'est normal de demander à l'administration d'être précise. Ainsi, lorsque les sujets du temps de travail, de la notation et des contentieux financiers ont été séparés du débat sur l'harmonisation des règles de gestion, il devient difficile de s'y retrouver. Et même quasiment impossible d'avoir une vision d'ensemble !

Rappelons que le choix individuel du module horaire d'ARTT, exception notable dans la Fonction Publique, a été étendu à tous les agents de la DGFIP et que la suppression des jours comptables s'est accompagnée de la création d'une journée spéciale d'absence pour tous les agents de la DGFIP.

La suppression de la notation, remplacée par un entretien d'évaluation individuelle, a été décidée par la Fonction Publique, mais sa mise en œuvre à la DGFIP a été retardée et ses modalités doivent encore faire l'objet d'une discussion indépendante de l'harmonisation des règles de gestion.

Par ailleurs, le ministre est décidément beaucoup plus pressé de finir l'harmonisation des règles de gestion que d'ouvrir le dossier de la revalorisation indemnitaire.

Parmi les nombreuses revendications financières toujours en attente de réponse favorable, l'inquiétude est forte chaque année de voir disparaître la prime collective versée en mai. Celle-ci est cependant prévue au budget et sera attribuée dès que son montant (de 80 à 150 €) sera fixé.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique toujours son intégration, pour un montant complet de 150 €, dans le régime indemnitaire pérenne et s'opposera à toute tentative de modulation individuelle à la DGFIP (la PFR voulue par la Fonction Publique).